



Généralisation de l'e-paiement
DES MESURES
INCITATIVES AU PROFIT
DES OPÉRATEURS
ÉCONOMIQUES **p.4**

SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

TRADUIRE LES RECOMMANDATIONS SUR LE TERRAIN



©PPAgency

Les recommandations de la Conférence nationale sur la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, qui s'est tenue samedi et dimanche, au Centre international des conférences (CIC), sous le thème «vers une approche participative et inclusive», seront traduites sur le terrain par les Pouvoirs publics. **p.3**



p.2

ELECTIONS LÉGISLATIVES
DU 12 JUIN PROCHAIN

C'est la pré-campagne !

COMMERCE EXTÉRIEUR
Les exportateurs demandent
à être soutenus

p.3



AUTORITÉ NATIONALE
INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS
(ANIE)

24.392.438
électeurs pour
les législatives
du 12 juin **p.2**

Earth Hour

Impliquer la société civile dans l'économie énergétique

Les participants à la cérémonie de l'évènement environnemental «Earth Hour», organisée samedi à Alger ont appelé à une plus grande rationalisation de la consommation de énergies, en impliquant la société civile pour atteindre cet objectif.



Fraude

58 t d'huile de table subventionnée et 29 t de viandes saisies

Un total de 58 tonnes d'huile de table subventionnée et 29 tonnes de viandes, rouge et blanche, ont été saisies dans plusieurs wilayas du pays, a appris l'APS samedi auprès du ministère du Commerce.



Oran

Coup d'envoi de la rentrée professionnelle de mars 2021

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyem Benfriha a donné, hier dimanche à Oran, le coup d'envoi de la rentrée professionnelle de la session de mars 2021, pour laquelle près de 350.000 places pédagogiques de formation ont été offertes.

Elections législatives du 12 juin prochain

C'est la pré-campagne !

La pré-campagne électorale pour l'élection des nouveaux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) du 12 juin prochain, a déjà commencé. Des chefs de partis politiques ayant confirmé leur participation à cette échéance, y affûtent leurs armes et s'emploient à mobiliser leurs troupes à travers des rencontres avec les militants et sympathisants.

Appelant, à l'occasion, à une participation massive à ce rendez-vous électoral. « La prochaine échéance électorale constituera une réelle opportunité pour se dresser contre les parties qui menacent la stabilité et la sécurité du pays et qui tentent de saper la confiance entre le peuple et les institutions de l'Etat et l'armée », a estimé, avant-hier samedi à Illizi, Kamel Bensalem, le président du Parti du renouveau algérien (PRA).

Il est temps, a pour sa part, laissé entendre, avant-hier samedi à Boumerdès, Lamine Osmani, le président du Parti Voix du peuple (PVP), pour la génération de l'indépendance de prendre ses responsabilités historique, politique et éthique, en toute fermeté, envers son pays, afin de parachever l'édification des différentes institutions de l'Etat en toute démocratie et transparence. « Dès lors qu'il s'agit de l'intérêt du pays et de la stabilité de ses institutions, le parti El Islah ne peut adopter la posture consistant à tenir le bâton par le milieu », a, quant à lui, affirmé, avant-hier samedi à Ain Defla, Fillali Ghouini, le président du Mouvement El Islah, appelant, à l'occasion, à une participation massive pour déjouer les desseins des partisans du statu-quo.

Pour Abdelkader Bengrina, le président du Mouvement El Bina, les élections législatives du 12 juin prochain constituent une opportunité pour regagner la confiance perdue à travers laquelle on peut surmonter les difficultés, resserrer les rangs, augmenter le taux de participation aux élections et consolider le front intérieur. « Le Mouvement El Bina enregistre une forte affluence de candidatures pour intégrer ses listes à travers toutes les wilayas du pays », a-t-il indiqué, avant-hier samedi à Oum El-Bouaghi, faisant remarquer que sa formation politique « sera présente avec force aux prochaines élections. Ajoutant que son parti intégrera toute équipe gouver-



■ L'amendement de la Constitution approuvé par le peuple et la loi organique des élections consacrent des règles qui permettent à de nombreux citoyens, dont les jeunes, de restituer la place qui leur sied. (Photo:DR)

nementale dans le cadre d'un partenariat national de soutien au processus constitutionnel ». La participation de tous au processus électoral, a, pour sa part, estimé, avant-hier samedi à Saida, Khelif Redouane, le président du Front national pour la justice so-

ciale (FNJS), est le seul moyen pour construire une Algérie nouvelle forte par ses institutions constitutionnelles. « Le FNJS devra remplir son engagement de participer à cette opération électorale », a-t-il dit, insistant sur la nécessité de prendre une po-

sition historique envers le pays pour édifier des institutions élues fortes reflétant la volonté populaire et ayant la capacité d'apporter des solutions pour réaliser une justice sociale.

De son côté, Laroussi Rouibate Ahmed, le président du parti El Wassit siyassi, a considéré, avant-hier samedi à Tlemcen, qu'il est du devoir pour les institutions de l'Etat et des partis politiques d'accompagner, de former et d'encadrer les jeunes en vue de les inciter à une participation politique en prévision des prochaines législatives. « Il est question d'ouvrir tous les domaines d'expression et de permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions », a-t-il observé avant d'assurer que son parti El Wassit siyassi œuvre pour une participation des jeunes à la vie politique pour un avenir meilleur. Rappelant, au passage, que l'amendement de la Constitution approuvé par le peuple et la loi organique des élections consacrent des règles qui permettent à de nombreux citoyens dont les jeunes de restituer la place qui leur sied.

Pour sa part, Mounder Bouden, le coordinateur de la formation El Massar El Djadid, a souligné, avant-hier samedi à Biskra, l'importance de la structuration des franges de la société, notamment les jeunes, et leur adhésion à l'action politique. Susceptibles, a-t-il dit, de créer le changement pour l'édification de l'Algérie. Appellant, au passage, toutes les catégories de la société avec ses différentes sensibilités, à s'engager dans l'action associative et politique, à mettre fin au monopole de la pratique politique et à offrir à chacun l'opportunité de concourir à l'édification de l'Algérie.

Rabah Mokhtari

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

R.M.

Autorité nationale indépendante des élections (ANIE)

24.392.438 électeurs pour les législatives du 12 juin

Le nombre d'électeurs appelé à élire les nouveaux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) le 12 juin prochain, après la révision, exceptionnelle des listes électorales, est de 24.392.438 dont 905.456 sont basés à l'étranger et 23.486.979 répartis sur les 58 wilayas du pays, a révélé, avant-hier samedi, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi. S'exprimant lors d'un point de presse organisé au siège de son instance, Mohamed Charfi a fait état, à l'occasion, du retrait de 3.720 dossiers de candidatures pour ce rendez-vous électoral. Dont, a précisé le président de l'ANIE, 1.420 dossiers de candidature ont été retirés par 55 partis agréés et 1.863 par des indépendants. Annonçant, à l'occasion, la prise de fonction, depuis hier dimanche, des magistrats nommés à la tête des Commissions électorales de wilayas.

Le jour-même, soit avant-hier samedi, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a rappelé les dispositions relatives à la légalisation et à l'adoption des formulaires de souscription des signatures, dans le cadre des préparatifs des élections législatives du 12 juin prochain. Conformément, a indiqué un communiqué de cette instance, aux articles 202 et 316 de la loi organique portant régime électoral. Les imprimés, a fait savoir l'ANIE, doivent porter une signature avec apposition de l'empreinte de l'index gauche et sont légalisés auprès d'un officier public qui doit s'assurer, avant la légalisation, de la présence physique du signataire accompagné des documents justifiant son identité et la qualité d'électeur, à travers la présentation de la carte d'électeur ou l'attestation d'inscription sur la liste électorale.

Mardi dernier, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) avait fait savoir que la liste des candidats à ces élections législatives doit être, expressément, appuyée par le nombre de signatures. Pour les listes des candidats présentées au titre d'un parti politique, avait indiqué l'ANIE dans un communiqué, elles doivent être appuyées par, au moins, vingt-cinq mille (25.000) signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales. « Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, vingt-trois (23) wilayas dont le nombre de signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à trois cent (300) signatures et ce, conformément aux dispositions de l'article 316 de loi organique relative au régime électoral », a précisé l'instance de Mohamed Charfi. S'agissant des listes indépendantes, chaque liste, a poursuivi la même source, doit être appuyée, pour chaque siège à pourvoir par, au moins, cent (100) signatures des électeurs de la circonscription électorale.



REPÈRE

Pillage du foncier touristique à Skikda

La Cour d'Alger confirme les peines rendues



La Cour d'Alger a confirmé lundi les peines rendues en première instance contre l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia et l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaâlane dans l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda.

La Cour a ainsi condamné Ahmed Ouyahia à une peine de sept (7) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars, et Abdelghani Zaâlane à une peine de trois (3) ans de prison ferme et une amende d'un million de dinars.

L'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Amar Ghoul s'est vu lui sa peine d'emprisonnement durcie de 3 à 4 ans et a été condamné à verser la même amende.

La peine d'emprisonnement de l'ancien wali Mohamed Bouderbali a été également durcie à 7 ans de prison et 2 millions DA d'amende.

La Cour a confirmé la peine rendue en première instance à l'encontre de l'investisseur Ben Fassih Mohamed, condamné à quatre (4) ans de prison ferme et à une amende d'un million de dinars.

Agence

Séminaire sur la gestion des risques majeurs

Traduire les recommandations sur le terrain

Les recommandations de la Conférence nationale sur la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, qui s'est tenue samedi et dimanche, au centre international des conférences (CIC), sous le thème «vers une approche participative et inclusive», seront traduites sur le terrain par les Pouvoirs publics.

C'est l'annonce faite samedi par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud dans son allocution d'ouverture. Le ministre a souligné la nécessité d'associer les acteurs de la société civile dans la cristallisation de ces recommandations qui seront soumises au Président Abdelmadjid Tebboune, au terme de la conférence.

Il a en outre relevé l'impératif de « ne pas se contenter de statistiques, mais, plutôt, de mettre en place des plans efficaces pour l'élimination des causes des risques



«L'Etat intervient aussitôt que la catastrophe se produit à l'effet de réformer, réhabiliter ou construire les infrastructures endommagées et indemniser les victimes». Photo : D.R

majeurs et des catastrophes », y compris les accidents de la circulation. Les travaux de cette conférence ont été répartis sur 4 ateliers, le premier sur la prévention des risques majeurs tandis que le deuxième portera sur la prévision. Le troisième atelier a été consacré à la gestion des catastrophes et des risques majeurs alors que le quatrième concerne la phase de rétablissement et le retour à la normale. Organisée sous le thème « Une approche participative et intégrée », cette conférence de deux jours a vu la participation de 60 experts représentant 12 secteurs ministériels

et de 30 autres relevant d'entreprises et d'instances spécialisées, ainsi que des universitaires et des chercheurs algériens, en sus de 10 associations nationales actives dans ce domaine. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a rappelé que «L'Etat intervient aussitôt que la catastrophe se produit à l'effet de réformer, réhabiliter ou construire les infrastructures endommagées et indemniser les victimes de façon instantanée et automatique», ajoutant que «le budget alloué par l'Etat à cet effet est estimé à 30 milliards DA, au titre de l'année

2020 ». Pour le ministre, « la vulnérabilité » des villes et des cités face à ces catastrophes est due à la concentration et la reconstruction « anarchique » des grandes villes, au « grand nombre de vieilles bâtisses et à l'empiétement sur le périmètre de protection des infrastructures sensibles », ainsi qu'aux « constructions anarchiques sur les rives des Oueds », outre « le manque ou l'absence d'assurances contre ces catastrophes ». A ce titre, M. Beldjoud a indiqué que les expériences précédentes et les différentes évaluations ont relevé l'existence de « points faibles et de grandes insuffisances » en matière de lutte contre les risques majeurs et de gestion des catastrophes, dont la résolution s'est limitée à « l'intervention pour la prise en charge des effets alors qu'il est impératif, dans le cadre de la politique relative aux risques majeurs, d'introduire la prévention et l'anticipation comme deux axes essentiels, suivies de l'intervention et de la prise en charge des conséquences pour un retour à la normale ». La loi du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs prévoyait 30 textes d'application, mais seulement 4 décrets exécutifs avaient été promulgués.

Cette situation a donné lieu à une « absence de prise en charge optimale des risques majeurs au niveau des plans de développement locaux », a expliqué le ministre qui a appelé à y remédier à la faveur de la nouvelle stratégie, en cours de préparation

Lakhdar A.

BRÈVE

Formation professionnelle

Coup d'envoi de la rentrée professionnelle de mars 2021

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyem Benfriha a donné, dimanche à Oran, le coup d'envoi de la rentrée professionnelle de la session de mars 2021, pour laquelle près de 350.000 places pédagogiques de formation ont été offertes. Le coup d'envoi a été donné par la ministre à partir de l'institut National spécialisé de la formation professionnelle «Chahid Saad Mohamed» de la daïra d'Es-Senia, en présence des autorités de la wilaya. Le nombre de postes de formation offerts pour cette rentrée s'élève à 348.740 places pédagogiques dont 140.562 par apprentissage, 97.573 autres en formation présentielle et 3.700 en formation à distance, en plus de 477 places pédagogiques de formation pour les personnes handicapées physiques. Le secteur dispose également de 4.081 nouveaux postes de formation en milieu rural, 23.293 autres au profit des femmes au foyer et plus de 13.000 dans les établissements de formation privés. Le programme pédagogique de cette rentrée englobe 409 spécialités pour les formations diplômantes et 126 spécialités pour les formations qualifiantes initiales de courte durée. Ces spécialités couvrent 23 branches de la nomenclature professionnelle et des spécialités de formation professionnelle. La visite de la ministre se poursuit par l'inauguration d'un nombre de structures et la tenue d'une rencontre avec les cadres et formateurs du secteur et des opérateurs économiques ayant conclu des conventions pour la formation de stagiaires.

Agence

Commerce extérieur

Les exportateurs demandent à être soutenus

« Sur les 1.200 exportateurs recensés, 1.150 font leurs premiers pas », ils sont en grande majorité inexpérimentés, estime Ali Bey Nasri, président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), qui appelle les pouvoirs publics à les accompagner. Il appelle à davantage de souplesse dans la réglementation des changes qui est, selon lui, le principal frein à l'exportation. Dans un entretien accordé à la Chaîne III de la radio algérienne dont il était l'invité de la rédaction, Ali Bey Nasri fait constater le décalage entre le discours et la réalité du terrain et appelle la Banque d'Algérie à davantage de « réactivité ».

Le président de l'Anexal, qui a participé à l'élaboration de la Stratégie nationale de développement

des exportations, craint que les recommandations transmises par les exportateurs ne soient pas écoutées. Il appelle la Banque d'Algérie à « plus de réactivité » et à lever les entraves à l'exportation telles que : l'interdiction faite aux entreprises algériennes d'établir des représentations à l'étranger et la pénalisation du non-rapatriement des devises.

« Il faut qu'on comprenne définitivement que l'internationalisation d'une entreprise algérienne est un levier de croissance pour l'économie du pays », relève Ali Bey Nasri qui insiste : « Jusqu'à quand allons-nous interdire aux entreprises algériennes, qui ont atteint un certain stade de maturité, d'investir à l'étranger ? » Face à l'argument de la Banque d'Algérie sur la baisse des réserves de change, le président de l'Anexal réponds : « Nous avons demandé à ce que les opérateurs utilisent le compte devise de l'entreprise, pourquoi on ne le fait pas ? », questionne-t-il. Le président de l'Anexal trouve injustifié de faire planer sur leur tête la menace

d'une accusation en pénal, qui assimile le risque de non-rapatriement des recettes d'exportations à une fuite de capitaux. L'expert propose d'extraire des poursuites judiciaires, les exportateurs assurés auprès de la Cagex. Le président de l'Anexal milite pour que « le développement des exportations comme source de devises soit inscrit, noir sur blanc, dans les missions de la Banque d'Algérie ». Il appelle également à réduire les dépenses du fret, libellées en devises puisque dominées par les armateurs étrangers.

Ali Bey Nasri, s'étonne que la loi de Finances 2021 ait supprimé le compte d'affectation du Fond de soutien pour la promotion des exportations (Fspe). Il met en garde contre les effets négatifs de la réglementation des changes alors que l'Algérie s'engage dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Rappelons que l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) a publié un Guide destiné aux exportateurs.

L. A.

CONSULTATIONS MÉDICALES

Zones d'ombre

Consultations médicales pour 1.800 personnes

Au moins 1.800 personnes ont bénéficié de consultations médicales gratuites dans le cadre de caravanes de solidarité organisées dans des zones d'ombre des wilayas d'Ouargla et Touggourt par des associations locales, a-t-on appris hier dimanche des organisateurs.

Quelque 430 consultations médicales ont été menées samedi dans les localités enclavées de Bour, Frane, Oglet-Larbaa, Debbiche et Gher-Boughoufala dans la Daïra de N'goussa (Ouargla), à l'initiative de l'association de l'élite nationale de sciences médicales et le concours de l'association «Sawaeed El-Kheir ouel Ihsane» de la localité de Bour.

Les consultations ont concerné diverses spécialités médicales, dont la traumatologie, la gastrologie, la pédiatrie, la gynécologie-obstétrique, l'ophtalmologie et la médecine préventive, et ont été menées par un staff composé de praticiens spécialistes et généralistes, accompagnés de sages-femmes et d'étudiants de la Faculté de médecine d'Ouargla, a indiqué à l'APS le président de l'association, Soheib Telli.

Des médicaments ont été également remis, gratuitement, aux bénéficiaires de ces consultations médicales, a-t-il ajouté.

Dans la wilaya de Touggourt, 1.370 consultations médicales dans diverses spécialités ont été effectuées dans les localités de Goug et Blidet-Amor, dans le cadre d'une caravane de solidarité et initiée par l'association de développement pour la promotion sociale.

A la lumière de ces consultations, ont été programmées 41 interventions chirurgicales à des cas de maladies complexes dans les spécialités d'ophtalmologie et d'oto-rhino-laryngologie (ORL), a fait savoir le président de l'association, Smail Kherroubi.

Ces caravanes médicales de solidarité, organisées vendredi et samedi, ont pour objectif le dépistage précoce de certaines pathologies, telles que le cancer, le diabète, l'hypertension, l'immunodéficience, en plus de rapprocher les prestations de santé de la population, notamment les catégories nécessiteuses et défavorisées. Elles visent également une étude évaluative de la situation sanitaire et des insuffisances médicales dans ces régions, ont souligné les organisateurs.

R.N.

L'huile de table

La pression persiste !

Ce n'est pas le retour à la normale en terme de disponibilité de l'huile de table sur les étagères des commerçants, mais c'est tout comme même si une baisse de tension est constatée. Elle persiste encore malgré les efforts fournis par des responsables des cinq huileries au niveau national pour juguler la spéculation, car c'en est une.

On peut même affirmer qu'il y a eu plus de peur que de mal. La distribution de ce produit stratégique pour les ménagères semble reprendre son cours normal. Les consommateurs et autres clients pourront désormais profiter sereinement de leurs parcours dans les mûles et centres commerciaux sans avoir à appréhender la présence de délinquants et autres spéculateurs sur les lieux. Par le biais de sa direction générale, le ministère du Commerce a donné des éléments de réponse. « Effectivement, un problème de distribution de l'huile de table a surgi sur l'ensemble des wilayas du pays. La cause en est les réactions de nombreux spéculateurs et la rumeur sur une rupture des stocks ne permettant pas l'approvisionnement du marché. Ce qui n'est pas vrai. On peut même affirmer que la distribution de ce produit stratégique pour les ménagères a repris son cours normal. Les consommateurs et autres clients pourront désormais profiter sereinement de leurs parcours dans les centres commerciaux qui ont pris la couleur spécifique de Cevital ». Situation que confirme ce type d'emballage et bouteille d'huile de table à por-



■ La pénurie de l'huile était mal tombée pour bon nombre de ménages qui voulaient accueillir le mois sacré de Ramadhan loin de toute contrainte. (Photo : DR)

tée de mains de tout consommateur. Par le biais de la direction générale au ministère du Commerce, sollicité pour des clarifications sur la situation actuelle, sa cellule de communication a donné des éléments de réponse. « Effectivement, un problème de distribution de l'huile de table a surgi sur l'ensemble des wilayas du pays. La cause en est les réactions de nombreux spéculateurs et la rumeur sur une rupture des stocks ne permettant pas l'approvisionnement du marché. Ce qui n'est pas vrai. Voilà quelques semaines déjà que les prix des aliments de première nécessité flambent et sont hors de portée des consommateurs, tel que l'huile de table qui manque cruellement dans les commerces et se vend à des montants exorbitants. A l'approche du mois sacré du Ramadhan, ces hausses de prix inquiètent les Algériens. Pour certains, il s'agit des effets de la crise sanitaire sur l'économie du pays. Tandis que d'autres expliquent ce phénomène par le com-

portement « irresponsable » de certains citoyens. C'est ce qu'indique Mustapha Zebdi président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoc). Il rejoint quelque peu l'avis de son homologue qui, lui, parle de la fin de la rareté de l'huile de table sur le marché algérien. Dans l'interview qu'il a animée, ce responsable a abordé les raisons à l'origine de la pénurie d'huile de table au niveau des commerces du pays. Pour l'heure, la pénurie de l'huile alimentaire continue à délier des langues. Dans la capitale ce produit a complètement disparu sur les étals des épiceries. Il en est de même dans les rayons de magasins des grandes surfaces. Pourtant, l'on peut rencontrer dans certains quartiers de la capitale des marchands ambulants qui vendent quelques bouteilles ou bidons d'huile « cachetées » à un prix exorbitant. Au marché noir, ce dernier samedi, une bou-

teille cachetée de 2 litres se vendait entre 400 et 450 DA. « Allons récupérer les bouteilles restantes de peur qu'il n'y aura plus de nouveaux arrivages la semaine prochaine », chuchotait une dame à son collaborateur après avoir vendu quelques bouteilles d'huile Cevital au prix fort. A s'en tenir aux propos de cette dame qui se prépare au pire, on peut s'attendre à une nouvelle hausse en flèche du prix de la bouteille de l'huile alimentaire si la pénurie perdure. On peut donc imaginer l'explosion du prix au marché noir. Quoi qu'il en soit, beaucoup pensent qu'une telle situation paralysant la vie socio-économique du pays n'aurait pas eu lieu si les autres opérateurs économiques ne s'interdisent pas d'importer les autres marques d'huiles alimentaires fabriquées ailleurs. En tout cas, la pénurie de l'huile était mal tombée pour bon nombre de ménages qui voulaient accueillir le mois sacré loin de toute contrainte.

A. Djabali

ÉNERGIES

Earth Hour

Nécessité de rationaliser la consommation des énergies

Les participants à la cérémonie de l'événement environnemental une heure pour la planète « Earth Hour », organisée avant-hier à Alger, ont appelé à une plus grande rationalisation de la consommation des énergies, en impliquant la société civile pour atteindre cet objectif.

A l'occasion, le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a appelé les participants à « faire preuve d'audace, en proposant au nom de l'Algérie, non pas une heure, mais une journée de réduction de consommation d'énergie ».

Le ministre a expliqué qu'en une heure d'économie d'énergie, les habitants de la planète économisent à la Terre l'émission de 5 millions de tonnes de CO₂, au moment où ce sont 120 millions de tonnes de CO₂ en moins qui seront épargnés en une journée entière.

« Nous pouvons le faire, nous devons le faire, faisons-le », a-t-il ajouté en appelant les Algériens à sortir de « l'ébriété énergétique pour atteindre la sobriété énergétique ».

Pour réaliser cet objectif, les pouvoirs publics comptent mobiliser la société civile en la consultant à travers les associations, à l'instar de Sidra, l'ambassadrice de l'événement « Earth Hour » en Algérie, qui devra sensibiliser les Algériens quant à la nécessité de rationaliser la consommation des énergies.

A ce titre, le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue), Kamel Dali, a indiqué que son agence va s'appuyer sur l'association Sidra qui contribuera à recueillir les avis des citoyens concernant la loi de la transition énergétique que le ministère est en train de préparer. Ladite loi permettra de définir le futur modèle énergétique de l'Algérie, ajoute-t-il.

Pour sa part, le directeur central recherche et développement de Sonatrach, Mustapha Benamara, a estimé que l'association Sidra permettra de transmettre un message qui alerte sur l'augmentation de la consommation d'énergie : « Une hausse de 7% chaque année causera de graves préjudices à notre pays », a-t-il mis en garde, rappelant l'objectif, à court terme fixé par le ministère de réduire de 10% la consommation énergétique annuelle de l'Algérie.

Cette cérémonie a vu la signature d'un protocole de partenariat entre l'association Sidra et l'entreprise Schlumberger, spécialisée dans les services pétroliers, qui porte sur la mise en place d'une série d'actions visant à promouvoir la préservation de l'environnement et du développement durable.

L'accord de partenariat a été paraphé entre le directeur général de Schlumberger Algérie, Kouider Kechiouche, et le président de l'association Sidra, Nacim Filali. La cheffe de la division géoscience et digital de Schlumberger Algérie, Samira Lakahal, a précisé que la combinaison du savoir-faire de Sidra et sa contribution dans la vie sociale et les technologies de Schlumberger dans le domaine des énergies renouvelables permettront de réduire la consommation énergétique.

Manel Z.

Généralisation de l'e-paiement

Des mesures incitatives au profit des opérateurs économiques

Le ministre du Commerce Kamel Rezig a indiqué samedi dernier à Alger qu'un ensemble de mesures incitatives sont prises afin d'encourager les citoyens et les opérateurs économiques à s'orienter vers les services électroniques et vers la généralisation des moyens de e-paiement dans les surfaces commerciales.

En effet, M. Rezig a indiqué, à l'occasion de l'ouverture de la journée de sensibilisation sur le e-commerce et le paiement électronique, organisées à Alger, que le secteur encourage les citoyens et les opérateurs économiques à s'orienter vers les services électroniques fournis par les institutions de l'Etat et vers la généralisation des moyens du e-paiement dans les surfaces commerciales.

Parmi les mesures incitatives qui ont été prises dans ce cadre, M. Rezig a fait part de l'octroi d'une réduction de 20% sur les droits du CNRC si le demandeur paye par voie électronique.

« Le secteur a promulgué récemment un arrêté ministériel portant réduction du coût des opérations qui se font avec le Centre national du registre de commerce (CNRC), à hauteur de 20%, si ces opérations se font via

le e-paiement », a-t-il ajouté dans ce sens. Le ministre du Commerce a fait savoir également qu'afin d'inciter les opérateurs économiques à adopter le e-paiement, son département déploie actuellement ses efforts avec les établissements financiers et les banques, en vue de réduire la valeur des taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation de ce système de paiement.

« Il y a une grande utilisation de cette technique et une augmentation continue de l'emploi des Terminaux de paiement électronique (TPE) », a souligné le ministre en ajoutant que plus de 1.700 entreprises ont utilisé le paiement électronique en 2020.

« C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux banques de faire des efforts concernant la réduction taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation du paiement électronique, en vue de les encourager à adopter cette technique », a-t-il expliqué. Des efforts sont en cours pour accorder davantage de facilités aux commerçants, artisans et professionnels afin de les inciter à utiliser ce mode de paiement moderne, a-t-il fait savoir. Après avoir indiqué que le secteur compte rendre « obligatoire » l'utilisation des

moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales et de services, M. Rezig a rappelé que la loi de Finances 2021 a accordé un délai supplémentaire pour l'acquisition des terminaux de paiement (TPE). Les commerçants, artisans ont, désormais, jusqu'à la fin de l'année en cours pour s'équiper d'un moyen de paiement électronique. Par ailleurs, M. Rezig a rappelé le lancement, début mars, du portail électronique de création d'entreprises, qui permet aux opérateurs de s'inscrire au registre de commerce en ligne et d'obtenir le registre de commerce électronique (RCE) en l'espace de 2 à 12 heures. La création d'un registre de commerce électronique est moins onéreuse et ne nécessite qu'une photocopie de la carte nationale d'identité. A l'occasion de la journée de sensibilisation sur le e-paiement organisée par la commission nationale du numérique et de la sécurité informatique de l'Anca, le ministre a invité les associations professionnelles, les unions et les associations de consommateurs à sensibiliser les citoyens et les opérateurs à l'importance des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales.

Manel Z.

INFO EXPRESS

**Relizane
Des routes impraticables à Belacel Bouzegza**

Encore une fois, les habitants du grand quartier des Oliviers, situé au chef-lieu de Belacel Bouzegza, au sud de Relizane, ont lancé un appel pressant aux autorités locales pour dénoncer fortement la forte dégradation des routes. Malheureusement, cet appel ne semble pas avoir été pris en considération par les autorités locales qui semblent faire la sourde oreille à ces doléances. La situation catastrophique de ces routes, fait que les transporteurs des voyageurs inter-urbains, et les chauffeurs de taxis refusent carrément d'emprunter ces voies, un choix qui pénalise les lycéens, les travailleurs et surtout les malades qui nécessitent leur évacuation en urgence vers la polyclinique de cette ville. A ce titre, les riverains ont saisi l'Assemblée populaire communale «APC» et les services de la wilaya pour la réfection de ces routes dégradées.

N.Malik

Oum El-Bouaghi

La flambée des prix des fruits et légumes refait surface

A quelques jours du mois sacré de Ramadhan, elle affiche également une hausse inexplicable des fruits et légumes, et ce malgré leur disponibilité en quantité en cette période printanière. A titre d'exemple, la pomme de terre est passée de 30 DA à 60 DA, tandis que la tomate son prix a triplé, même chose pour la carotte, oignons, poivrons, courgettes, salade, citron, petits pois, revus également à la hausse.

Quant aux fruits, ils sont devenus pratiquement inaccessibles, y compris pour les bourses moyennes. Leurs prix ont grimpé ces derniers jours. Les pommes sont ainsi cédées entre 300 et 360 DA/kg, l'orange Thomson à 200 DA/kg, les fraises à 290 DA/kg, les bananes sont montées brusquement à 270 DA/kg. La pastèque, quant à elle s'adjuge à 200 DA/kg. Quant à la



Si les produits de première nécessité, entre autres la semoule, le concentré de tomate, le sucre, l'huile de table, les féculents et les pâtes ont connu une majoration des prix excessive depuis quelque temps, la mercuriale n'est pas en reste.

protéine animale ovine et bovine, sa tarification est exorbitante. Elle laisse le consommateur dans l'expectative avec des prix affichés au kg entre 1.300 et 1.500 DA. Face à ce qui paraît être la folie des prix, le consommateur est dubitatif. Il ressort que ces

augmentations inexplicables, c'est le phénomène spéculatif érigé par certains mandataires véreux qui tirent profit de toutes les situations d'offre et demande en imposant un véritable dictat sur la régulation des marchés.

A.Remache

Khenchela

Le moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia inhumé au cimetière d'El Mahmal

Le moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia a été inhumé samedi au cimetière de la commune d'El Mahmal (wilaya de Khenchela), en présence des autorités locales, civiles et militaires, de moudjahidine venus de plusieurs wilayas, de ses proches et d'une foule de citoyens. Le défunt moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia, membre du Front de libération national (FLN), a rendu l'âme dans la nuit de vendredi à samedi, à l'âge de 93 ans, dans son domicile à El Mahmal, des suites d'une longue maladie, a indiqué la direction locale des Moudjahidine et des Ayants droits. Lors de l'oraison funèbre, le di-

recteur local des Moudjahidine, Saïd Cherikhi a relevé les qualités, la bravoure et l'héroïsme du défunt moudjahid. Né en 1928 dans la commune d'El Mahmal, le défunt Mohamed El Hadi Rezaimia a été élevé dans un environnement imprégné de patriotisme et a eu des contacts avec des membres du Mouvement national dans la région avant de rejoindre la Révolution libératrice dans la région 6 de la wilaya I historique. Il a également participé aux offensives du Nord-constantinois (20 août 1955) ainsi qu'à plusieurs batailles et faits d'armes et obtenu le grade de capitaine dans l'Armée de libération nationale (ALN). Après la Révolution, le défunt Mohamed El-Hadi Rezaimia a rejoint les rangs de l'Armée nationale populaire (ANP), au sein de laquelle il a évolué avant de prendre sa retraite avec le grade de commandant et chef du secteur opérationnel de la wilaya de Mostaganem et de retourner dans sa ville natale. Lors de sa visite à Khenchela, le 12 décembre 2020, le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants droits, Laid Rebika, avait honoré le défunt moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia à son domicile à El Mahmal, a-t-on rappelé.

Agence

«Soupirs d'une femme», une exposition de peinture à deux palettes dédiée à la femme



Organisée par l'Etablissement Arts et Culture, l'exposition «Soupirs d'une femme» des plasticiens Sami Ziani et Hadjer Hamadache, prévue jusqu'au 15 avril, a été inaugurée samedi à la Galerie Mohamed-Temmam, à Alger.

(Photo >D.R.)

Indemnisation des sinistrés : plus de 30 milliards de DA mobilisés en 2020



L'Etat poursuit ses efforts pour aboutir à une meilleure stratégie de gestion des catastrophes et des risques majeurs, a affirmé, ce à Alger, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales.

(Photo >D.R.)

Vers l'obligation du e-paiement dans les transactions commerciales et de services



Le secteur du commerce compte rendre «obligatoire» l'utilisation des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales et de services, a affirmé samedi à Alger le ministre du Commerce, Kamel Rezig. (Photo >D.R.)

Corail : la relance de l'exploitation limitée à un quota de 6 t/an



La relance de l'activité de pêche au corail sera limitée, dans une première phase de cinq ans, à un quota de 6 tonnes par an au niveau des wilayas d'El Taref, de Skikda et de Jijel, et ce, dans l'objectif de préserver cette ressource marine, a indiqué le directeur général de l'Agence. (Photo >D.R.)

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

**MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90**

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782 519 683

monde

Conflit du Sahara occidental

Le Maroc a tout fait pour entraver le plan de règlement

Le Maroc a tout fait pour entraver le plan de règlement du conflit du Sahara occidental avant de procéder à son acte «imprudent» à El Guerguerat, a déclaré l'expert mauritanien des affaires sahélo-sahariennes, Souleiman El Chikh Hamdi, qui assure, que «la Mauritanie ne s'embourbera sûrement pas dans les manœuvres politiques marocaines», si la guerre venait à s'intensifier dans la région.

Dans un entretien au site «SH24H», paru samedi, Souleiman El Chikh Hamdi, a soutenu que «le Maroc est resté coincé dans le conflit du Sahara occidental, et cette question (sahraouie) sera la cause de la fin de son régime», concluant que les Mauritaniens «sont convaincus» que le parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental, «va former une barrière impénétrable contre les ambitions expansionnistes marocaines» dans la région. Cette conviction, d'après lui, «bénéficie du soutien de la majorité des tendances, populaires et officielles, en Mauritanie».

Tout en montrant comment le Maroc nourrissait ses idées expansionnistes depuis les revendications du Parti Istiqlal, et les sorties de certains hommes politiques marocains à cet égard, M. Hamdi, a déclaré que «la Mauritanie est exposée de temps en temps à des campagnes hostiles de la part du Maroc».

S'exprimant sur les derniers développements dans la région, M. Hamdi a expliqué que «la situation actuelle nous a ramenés à la case départ, c'est-à-dire à la guerre, la transgression du plan de règlement qui a stagné depuis ses premiers instants, à commencer par l'opération de recensement, l'identification, le cessez-le-feu, la détérioration des droits de l'Homme et l'échec à créer les conditions nécessaires à l'organisation d'un référendum d'autodétermination (au Sahara occidental)». Pour lui, le Maroc a tout fait pour entraver le travail des Nations unies en raison notamment du soutien français, en violation flagrante des résolutions de l'ONU jusqu'à ce qu'il procède, le 13 novembre 2020, à son acte «imprudent», celui de l'agression militaire contre des civils sahraouis dans la zone tampon d'El Guerguerat (Sud-ouest du Sahara occidental). Cela dit, est le résultat de sa (du Maroc) «stupidité politique» qui s'était traduite par la violation du cessez-le-feu de l'ONU, vieux de 30 ans.



En revanche, le chercheur mauritanien a souligné que «la position mauritanienne concernant la question sahraouie est restée constante, car les relations mauritano-sahraouies sont ancrées dans l'histoire, sur le plan social, économique et politique, car, dit-il, les deux peuples en font un mais dans deux Etats». Notant à cet égard, que la fin de la guerre entre les deux peuples frères en 1978 et le retrait de la Mauritanie de cet épisode «injuste», était «une position saine», mais la plus solide des positions (de la Mauritanie) a été, selon lui, la reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique en 1984 (RASD).

Il a en outre, mentionné que «le Maroc sait pertinemment que la Mauritanie a beaucoup enduré en raison des circonstances et des positions difficiles que le pays a dû adopter afin de maintenir une position de neutralité positive». Il a estimé, par ailleurs, que malgré l'emploi par le Maroc, du trafic de drogues comme moyen pour attenter aux relations entre les deux peuples, «les relations sahraoui-mauritaniennes ne sont pas affectées, bien au contraire, elles sont devenues plus solides». Dans ce sillage, il a prévenu que si

la guerre venait à s'intensifier dans la région, «la Mauritanie ne s'embourbera sûrement pas dans les manœuvres politiques marocaines».

L'Armée sahraouie mène de nouvelles attaques contre les forces d'occupation marocaines

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont mené samedi, pour le 136e jour consécutif, de nouvelles attaques contre les positions des forces de l'armée d'occupation marocaine le long du mur du sable, a indiqué le ministère sahraoui de la Défense.

«Des détachements avancés de l'Armée de libération ont ciblé par un bombardement les retranchements des forces d'occupation dans la région de Tinellik dans le secteur de Bakari et mené un bombardement qui a ciblé les positions des soldats d'occupation dans la zone de Tnuched relevant du secteur de Mahbés», a précisé le ministère dans le communiqué cité par l'Agence de presse sahraouie (SPS). Les unités de l'APLS ont mené également des bombardements contre les forces de l'occupation marocaine dans les régions de Lakcibiyine et Alfayeen du

secteur d'Al-Farisyah, selon la même source. Le ministère a indiqué que l'APLS poursuit ses attaques contre les positions de retranchement des forces de l'occupant marocain, qui ont subi des pertes matérielles et humaines considérables le long du mur de la honte.

L'APLS mène de nouvelles attaques contre les positions des forces d'occupation marocaines

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) poursuivent leurs attaques contre les positions des forces de l'armée d'occupation marocaine le long du mur du sable, a indiqué vendredi un communiqué du ministère sahraoui de la Défense. Selon le 134e communiqué rapporté par l'agence de presse sahraouie (SPS), «des unités de l'APLS ont attaqué vendredi des positions de retranchement des soldats de l'occupation marocaine dans les régions d'Akrara Ouled Ablel, de Laked et d'Abirat Tnuched dans le secteur de Mehbes». Les attaques des combattants de l'APLS continuent de cibler les positions des soldats d'occupation, qui ont subi des pertes considérables en vies humaines et en matériel le long du mur de la honte, conclut la même source.

R.I

Pour lui, le Maroc a tout fait pour entraver le travail des Nations unies en raison notamment du soutien français, en violation flagrante des résolutions de l'ONU jusqu'à ce qu'il procède, le 13 novembre 2020, à son acte «imprudent», celui de l'agression militaire contre des civils sahraouis dans la zone tampon d'El Guerguerat (Sud-Ouest du Sahara occidental). Cela dit, est le résultat de sa (du Maroc) «stupidité politique» qui s'était traduite par la violation du cessez-le-feu de l'ONU, vieux de 30 ans.

- مجلس لظهار - مجلس
- مختمة : غريون

حكيم بالحدجل

حكيم والحدجل المجلس عن مختمة مجلس ظهار
الأسرة تحت رقم الجدول 21/00332 و رقم
الظهارين 21/00333 و تاريخ الحكم 21.03.13
حكيم والحدجل القضاء على المساء: شف نور الهدى
المولودة في: 24.04.13 بمعدق لظهار أحمد و
أبها بن فحة فضيلة مع تعيين المدعي "شف أحمد"
مكتما عليها لسير شؤونها المالية، الإدارية و
القانونية.

contribution

Economie

Les ménages algériens désemparés face au processus inflationniste et à la détérioration du dinar



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

S'agissant d'un problème aussi complexe que celui de l'inflation, une analyse objective doit tenir compte de la structure et des particularités de l'économie à laquelle ils sont appliqués, les aspects de structures de l'économie internationale, de l'économie interne résultant de l'option de la stratégie de développement économique, aux schémas de consommation générés en son sein pour des raisons historiques, d'influences socio-culturelles et aux composantes des différentes forces sociales pour s'approprier une fraction du revenu national. Il y a lieu d'éviter à la fois autosatisfaction et sinistrose par un discours de vérité, des réalisations entre 1963/2020 mais également des insuffisances qu'ils s'agit de corriger.

Les investissements demandent du temps pour leur rentabilité, les grands projets s'ils sont lancés en 2021 au moins 5/7 ans, soit 2026/2028, et pour les projets PMI/PME, leur seuil de rentabilité se fera dans deux à trois ans. Quant au start up, prestataires de services, attention à la propagande, ils ont besoin d'un marché et d'un environnement concurrentiel, leur efficacité serait nulle à terme sans la dynamisation du tissu productif, l'élévation du niveau de qualification, et une efficacité des institutions nous retrouve dans le même scénario des nombreuses faillites des projets de l'ANSEJ. Donc il ya urgence d'éviter les replâtrages conjoncturels et d'avoir une vision stratégique les réserves de change ont fondu passant de 194 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2014, 62 fin, 2019, à 42 milliards de dollars fin 2020 malgré toutes les restrictions d'importation qui ont paralysé l'appareil productif et accéléré le processus inflationniste du fait du déséquilibre offre limitée et demande croissante. Malgré cela l'Algérie possède encore quelques leviers, le stock de la dette extérieure étant inférieur à 6 milliards de dollars. Encore que nous assistons à un accroissement important de la dette publique interne qui selon les organismes internationaux s'est établi à 61% du PIB fin 2020, contre 36% en 2018



et 46,3% du PIB en 2019, qui n'est pas propre à l'Algérie avec l'accroissement de la dette publique des Etats due à l'impact de l'épidémie du coronavirus. Aussi, l'avenir de l'économie algérienne repose sur six paramètres stratégiques le tout s'articulant autour d'une nouvelle gouvernance et la moralité des gouvernants renvoyant au politique : premièrement sur une plus grande cohérence des institutions centrales et locales par une débureaucratization, autour de cinq à six grands pôles régionaux, donc une véritable décentralisation qui paralyse les initiatives créatrices et non une déconcentration néfaste ; deuxièmement, la réforme urgente du système socio-éducatif, du primaire au secondaire et le supérieur y compris la formation professionnelle, le savoir pilier du XXI^e siècle, le foncier et le système financier (douane, fiscalité, domaine, banques), lieu de distribution de la rente et enjeu énorme du pouvoir ; troisièmement, la maîtrise de la dépense publique, des coûts et la lutte contre les surfacturation et la corruption ; quatrièmement, à moyen et long terme l'économie est dépendante de la croissance hors hydrocarbures s'insérant dans le cadre de la quatrième révolution économique mondiale fondée sur la transition numérique et énergétique ; cinquièmement, la maîtrise de la pression démographique et de l'urbanisation pour un espace équilibré et solidaire ; sixièmement, entre 2020/2025, l'économie reposera encore pour longtemps sur le cours des hydrocarbures, impliquant un nouveau management de Sonatrach, impliquant une audit indépendante. En bref, la raison fondamentale du processus inflationniste en Algérie trouve son fondement dans le mode d'accumulation biaisé, où n'existe

pas de proportionnalité entre la dépense publique et les impacts économiques et sociaux, conséquence d'un manque de cohérence et de visibilité dans la politique économique et sociale, avec la corruption socialisée qui constitue une menace pour la sécurité nationale facteur de démobilisation générale des citoyens. La non maîtrise du processus inflationniste aura pour conséquence l'accélération du divorce Etat/citoyens accentué par l'effritement du système de la communication officielle, devant mettre fin à certains discours qui jouent comme facteur de démobilisation, tenant compte de l'innovation destructrice, en ce monde turbulent et instable pour reprendre l'expression du grand économiste Joseph Schumpeter.

En résumé, je ne m'explique pas la léthargie du gouvernement face à cette flambée des prix qui menace la cohésion sociale et donc la sécurité nationale où certaines organisations de défense des consommateurs qui prêchent dans le désert, incombant la responsabilité aux petits détaillants alors que le problème est

ailleurs, l'absence de régulation mais qui ne datent pas d'aujourd'hui, des discours triomphants lorsque la rente des hydrocarbures est en hausse et le désarroi lorsqu'elle baisse. Comment ne pas rappeler ma contribution, au niveau national et international, sous le titre : «Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, allons faire le marché ensemble» (www.google.com le 08/09 septembre 2009) toujours d'une brûlante actualité, montrant que les mécanismes de régulation et de gouvernance n'ont pas fondamentalement changé. Aussi, pour se projeter sur l'avenir, l'Algérie nouvelle impose une nouvelle gouvernance, un langage de vérité, la moralité des gouvernants, de rétablir la confiance pour sécuriser son avenir, de s'éloigner des aléas de la mentalité rentière, de réhabiliter le travail et l'intelligence, de rassembler tous ses enfants et toutes les forces politiques, économiques et sociales, en tolérant les différentes sensibilités mais évitant la division sur des sujets secondaires. Il y va de la sécurité nationale.

(Suite et fin)
A. M.

Condolances du professeur Abderrahmane MEBTOUL

J'ai appris avec une profonde émotion le décès de mon ami Redha Hamiani, brillant économiste, ancien président du FCE et ancien ministre que j'ai connu en 1992 au moment où j'avais fondé avec de nombreux amis de toutes les régions du pays l'Association Algérienne de Développement de l'Economie de Marché, ADEM.

Je tiens en ces circonstances douloureuses à présenter mes sincères condolances à sa famille

A Dieu le Tout-Puissant nous appartenons et à Lui nous retournons

INFO EXPRESS

Oran Les maladies thyroïdiennes de plus en plus fréquentes

Les maladies de la glande thyroïde sont de plus en plus fréquentes à Oran, notamment parmi les jeunes, souffrant généralement de stress, signalent les spécialistes, qui relèvent que les femmes sont plus nombreuses à en souffrir. La thyroïde est une glande endocrine sécrétant des hormones dans le sang. Elle est située à la base du cou, accolée à la trachée, en forme de nœud papillon. Lorsque la quantité d'hormones est anormale, en cas d'hyperthyroïde ou d'hypothyroïde, cela se répercute sur de nombreuses fonctions de l'organisme : la fréquence cardiaque, la température ou encore le poids. «De par notre expérience, nous avons constaté que les maladies de thyroïde touchent, plus de femmes que d'hommes à un taux de 60 à 65%. Les dysfonctionnements de cette glande sont de plus en plus fréquents chez les jeunes», a précisé, à l'APS, Pr Zoubida Serradji, Cheffe de service ORL du CUO «Dr Benzerdjab» d'Oran. «Plus de 300 cas de thyroïde sont enregistrés chaque année. C'est un chiffre énorme pour un seul service, comme le notre», ajoute cette spécialiste en endocrinologie. Selon le Professeur Serradji, le stress est la principale cause de ces troubles, étant à l'origine de la déstabilisation de l'immunité dans le corps humain. «Le stress est pourvoyeur de toutes les maladies et déstabilise l'immunité de la personne, et en premier lieu, la thyroïde», a-t-elle souligné.

R.R

Séisme de Béjaïa

Relogement en urgence de 12 familles sinistrées

Au total, 12 familles, dont les logements ont été gravement endommagés lors du séisme qui a ébranlé Béjaïa la semaine dernière, ont été relogées temporairement, ce samedi, et installées dans la nouvelle zone d'habitation urbaine de Sidi-Ali Lebhar, non loin de l'aéroport Abane Ramdane, a-t-on constaté.

Les concernés ont pris possession de logements de type F2, dotés de tout le confort domestique requis, notamment l'eau, l'électricité et le gaz, nécessaire à l'organisation digne de leur vie familiale et personnelle et surtout échapper à la hantise de voir leur ancienne maison «partir en brioche» à tout moment. Classifiées dans la zone rouge par le CTC, ces habitations, localisées dans le quartier de Tamendjout et aux alentours de l'école Larbi Tebessi, sur les hauteurs de l'ancienne ville de Béjaïa, n'étaient



plus que l'ombre d'elles-mêmes, menaçant de s'effondrer à tout moment, d'autant que les ré-

priques du séisme ne se sont pas encore estompées et se manifestent, à l'occasion, de façon violente. Leur état s'est encore

aggravé dans la nuit du mercredi à jeudi, théâtre de plusieurs secousses, dont deux d'une amplitude de 4,3 sur l'échelle Richter, les ont impacté fortement et qui, dans la journée, ont fait sortir dans la rue des dizaines de personnes réclamant leur hébergement temporaire dans des lieux plus sûrs et amènes.

Cette opération de relogement est conçue comme une première phase d'accompagnement temporaire, pour parer au plus urgent, en attendant le relogement de toutes les familles éprouvées, de façon pérenne dans le nouveau pôle urbain d'Ighzer Ouzarif à Oued-Ghir, à 10 km à l'ouest de Béjaïa, estimée à plus de 600 familles.

En visite jeudi dernier dans la wilaya avec ses collègues de l'Energie et des Mines, et des Ressources en eau, le ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a rassuré tout un chacun à propos de la volonté des pouvoirs publics de tout faire pour assurer un toit à chacun des sinistrés, dans les meilleurs délais, deux mois maximum, a-t-il indiqué.

Globalement, ce ne sont pas moins de 5.000 logements entre le type social et l'AADL qui seront libérés. En fait, a-t-on constaté, les logements sont déjà prêts.

Il reste à activer, les voiries et réseaux divers (VRD) et leur connexion aux réseaux publics de distribution de gaz, d'eau et d'électricité, et la mise en place de bassins de décantation pour leur assainissement, en attendant la réalisation dans la zone d'une station d'épuration pérenne et pour laquelle il a été mobilisé une enveloppe de 6 milliards DA et l'entreprise réalisatrice.

R.R

Les complexes scolaires sinistrés à Béjaïa prêts à accueillir les élèves dimanche

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a affirmé que les complexes scolaires sinistrés à Béjaïa, suite au séisme qui avait frappé la wilaya, et faisant actuellement l'objet de réfection par l'AADL seront prêts à accueillir les élèves à partir de dimanche.

«Après le constat fait sur le terrain par les services de wilaya de l'Organisme national de contrôle technique de la construction (CTC) sur instructions du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de

la Ville, Mohamed Tarek Laribi, des dégâts ont été constatés au niveau de certains complexes scolaires dans plusieurs communes et daïras relevant de la wilaya de Béjaïa frappé récemment par un séisme», lit-on dans un document publié sur la page Facebook officielle de l'AADL.

«Dans le cadre des opérations de solidarité et d'entraide en cas de crises ou de catastrophes naturelles, et en application des instructions du directeur général chargé de la gestion des services

de l'AADL, les entreprises chargées de la réalisation des projets AADL sont intervenues pour réparer les dégâts», ajoute la même source. Selon l'AADL, «les travaux de réfection seront achevés avant dimanche pour permettre aux élèves de regagner les bancs de l'école».

Pour rappel, la réouverture des écoles, après une semaine de vacances, avait été reportée au 28 mars dans la wilaya de Béjaïa, en raison des dégâts causés par le séisme du 17 mars dernier.

Oum El-Bouaghi

Arrestation d'un dealer et récupération d'un véhicule volé

Dans le cadre de la lutte contre le trafic et la consommation de la drogue, nous apprenons que les éléments de la police judiciaire de la 2ème Sûreté urbaine de Aïn M'lila sont parvenus à arrêter un individu en possession de comprimés de psychotropes, de kif traité et une arme blanche. En date du 19/3/2021 et suite des informations parvenues aux services de la 2ème Sûreté urbaine faisant état du signalement d'un individu suspect qui vendait de la drogue dans le milieu juvénile, après des investigations, les policiers ont arrêté et identifié le suspect âgé de 22 ans en possession 13 comprimés de psy-



chotropes de marque Rivotril 2 mg, une plaquette de kif traité, un couteau de marque

Okapi, un cutter servant à la découpe de la drogue et une somme, produit de la vente

de la drogue. Présenté le 22/3/2021 devant les instances judiciaires pour les chefs d'inculpation de «détention, vente de la drogue et des psychotropes et port d'armes blanches».

De leurs côtés, les éléments de la BRB de Oum El-Bouaghi ont récemment récupéré un véhicule touristique volé dans la ville de Oum El-Bouaghi dissimulé au niveau de la bourgade de Bir Rogaa située entre Aïn Beïda et Oum El-Bouaghi et ont arrêté les auteurs du vol, âgés entre 23 et 26 ans qui ont été présentés devant le tribunal territorialement compétent pour répondre de leurs actes.

A.Remache

Boumerdès

La Loi 15-08 taillée sur mesure, la bureaucratie pointée du doigt par les citoyens

Du peuple, assurément. Les citoyens pénalisés, n'arrivent pas à régler leurs problèmes et ne savent plus à quel saint se vouer, ils crient haut et fort à qui veut bien les entendre leurs désarrois que personne ne prête une oreille attentive à leurs doléances à tous les niveaux. La Loi 15-08 a été faite sur mesure par les responsables de l'Etat afin de régler leurs problèmes et non pas celui du citoyen. A qui incombe la faute lorsque des dossiers de régularisation ont été déposés au niveau de l'institution étatique et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'étude par les responsables concernés ? Qui faut-il blâmer ? L'administration ou le citoyen dans pareille circonstance ? De qui se moque-t-on en dernier ressort ? Pour ceux qui ne le savent pas, chaque dossier de régularisation est établi par un architecte qui lui établit des plans architecturaux sur site, en divers exemplaires, et qui en dernier lieu, sera déposé au service technique de l'APC. Ensuite, une équipe vient constater l'exactitude des lieux pour, en fin de compte, transmettre le dossier au niveau de la daïra.

On n'arrive pas à expliquer cette loi car les contraintes sur le terrain sont beaucoup plus importantes qu'on peut l'imaginer, on a laissé faire et l'Etat a complètement abandonné durant plus de trente années le suivi et le contrôle de l'urbanisme, et aujourd'hui, on demande aux citoyens de régulariser leurs situations et de se mettre en conformité avant août 2016, selon la loi 08-15. En effet, deux mois seulement nous séparent du délai fixé par Abdelmadjid Tebboune, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, pour la régularisation de la situation des bâtisses non finies et illicites.

Si l'opération de régularisation est lancée en 2008 et si le ministère de tutelle met la pression sur les propriétaires depuis quelques mois, malheureusement, le travail sur le terrain n'avance pas à cause de la lenteur et de la lourdeur bureaucratique. Encore une fois, l'administration est pointée du doigt et parmi les fausses notes de cette loi, on signale la mauvaise communication des autorités. Comment expliquer que des dossiers de régularisation déposés en 2012 au niveau des daïras de la wilaya de Boumerdès n'ont pas été pris en charge aussi rapidement et comment cette décision est-elle applicable en deux mois seulement ? Des citoyens ont déposé leur dossier et n'ont pas eu de réponse jusqu'à ce jour. Pourquoi ne s'attaque-t-on pas à l'administration qui bloque les dossiers et pénalise les citoyens ? Aux APC de Bordj-Menaïel, de Zemmouri, qui ont reçu des milliers de dossiers de régularisation, et d'après des échos parvenus, très peu de dossiers ont été traités par l'ex-chef de daïra (promu SG dans une wilaya), laissant derrière lui un legs immense à son successeur qui, lui, est en train de faire bouger les choses. L'Etat est loin des réalités, et encore une fois, c'est le ratage complet. Le nombre de constructions inachevées est tellement énorme que l'Etat n'a plus les moyens de tout contrôler. Faut-il démolir toutes les bâtisses, toutes les habitations ? Ce n'est pas possible. Cette situation est quasiment impossible. Les contraintes sur le terrain sont beaucoup plus importantes que l'on peut imaginer, car l'Etat a complètement abandonné durant plus de quarante ans le suivi et le contrôle de ce secteur, le citoyen s'est retrouvé seul face à une administration qui parfois ne connaît rien et qui n'a jamais appliqué la rigueur sur le terrain. On a fait des lois, mais qui n'ont finalement pas été appliquées parce qu'il n'y a jamais eu de suivi. A qui la faute ? L'administration al-

«J'ai déposé un dossier complet avec plans architecturaux, en date de l'année 2012 pour régularisation au service technique de l'APC, une commission composée des agents techniques de l'APC et de la daïra sont venus constater de visu, on m'a remis une attestation de dépôt de dossier et depuis ce jour, j'attends, mais la bureaucratie est un mal très profond qui ronge le quotidien des Algériens. De qui se moque-t-on ?

gérienne, qui est pointée du doigt par les citoyens, ou encore, les walis, les chefs de daïra qui ont fait un ratage monumental de la Loi 08-15 qui n'a pas été prise en considération et que le phénomène des bâtisses non conformes a pris beaucoup d'ampleur durant plusieurs années car, actuellement, il ne s'agit plus de constructions isolées à régulariser mais de cités entières.

On a construit dans des terrains squattés, des villas, des maisons sur quatre étages, on a complètement négligé le point de vue de l'urbanisme. Côté crise et paix sociale en Algérie, en pleine crise économique et sociale, il n'est donc pas nécessaire pour l'Etat de s'aventurer à appliquer cette décision qui menace la paix sociale à travers les démolitions de maisons, et si le ministre de l'Urbanisme le fait, ce serait une erreur fatale, en particulier avec la crise du logement actuelle puisque jusqu'à régularisation, le citoyen ne peut faire aucune transaction de vente, location ou héritage.

Alors pourquoi le ministre de l'Urbanisme n'instruit-il pas les services étatiques à régulariser la situation des citoyens qui ont déposé leurs dossiers depuis plusieurs années ? Pourquoi ne pas confier ce problème aux architectes qui, eux seuls, sont habilités à donner des certificats de conformité. De toutes les manières, il y a un problème d'anarchie, d'injustice au sein de notre administration qui est très lourde et lente à régler le problème de la régularisation des bâtisses, selon la loi 15-08. Personne n'est à sa place au niveau de la wilaya de Boumerdès, l'incompétence règne en maître absolue dans tous les secteurs de l'administration. Le «chaâb el azim» n'arrive pas à régler ses problèmes, il bute sur la lourdeur bureaucratique et la corruption déguisée. C'est très grave ce qui se passe dans cette wilaya ! il est à constater que rien ne bouge et des directeurs des secteurs étatiques continuent de faire ce que bon leur semble. Au nom de leurs lois, tout est permis ! Ce dicton s'applique également à notre gouvernement et à ses structures étatiques qui ne répondent nullement aux doléances des citoyens, des structures qui sont la source de plusieurs maux et auxquelles l'interprétation bien de chez nous lui va très bien. «Quand l'Etat est absent, l'anarchie règne en maître absolu et prend le dessus, laissons la place à la politique du «Tague ala mène tague», et cette situation dramatique qui prend de l'ampleur n'arrange nullement les pouvoirs publics qui se sentent dépassés face à ce phénomène d'injustice. L'Algérie est un pays démocratique et populaire, un Etat de droit qui a connu plusieurs constitutions depuis son indépendance, la Constitution de 1963 suspendue en 1965, puis la Constitution de 1976 révisée en 1979, la Constitution est au-dessus de tous, elle est la

loi fondamentale qui garantit les droits à chaque algérien, alors pourquoi ce laisser aller dans les services publics et ce manque de respect envers les citoyens ?

Ce n'est un secret pour personne que l'administration algérienne est caractérisée par la mauvaise qualité du service public, et les citoyens pointent du doigt les comportements inadmissibles, tels que la lenteur administrative, la corruption, l'absentéisme et tant d'autres maux comme la qualité de l'accueil, le respect, la politesse, l'écoute, la disponibilité, l'assiduité, la probité morale qui sont des sujets de discorde entre les citoyens fatigués de faire des allers-retours. Les structures étatiques n'arrivent plus à se débarrasser de la bureaucratie qui les habite à cause de responsables qui avec leur état d'esprit portent un grand préjudice au secteur administratif de la wilaya de Boumerdès. Alors la question qui se pose est : «qui sont-ils ces responsables, ces directeurs, ces chefs de service, ces directeurs des domaines, ces responsables de la Conservation foncière, du Cadastre, de la DAL, de la DRAG, de la DUC, de l'agriculture, des impôts, de l'éducation, de la poste et télécommunications, de la DJS, et autres secteurs qui n'arrivent plus à relever la tête ? Des secteurs étatiques qui n'arrivent plus également à se débarrasser de la bureaucratie qui les gangrène.

Cet état d'esprit a porté un grand préjudice au système administratif qui est incapable aujourd'hui de satisfaire les besoins locaux. Et c'est dans cette optique que le premier responsable de la wilaya veut ramener le changement, la confiance du citoyen envers son administration. Si dans le passé, le citoyen qui est considéré comme un assisté par la force des choses pourra redevenir un homme qui connaît la valeur réelle de l'expression «compter sur soi».

Aussi, il est à noter l'anarchie qui est de retour dans bien des communes de sa wilaya, en raison d'un relâchement manifeste de la part des pouvoirs publics. C'est grave ce qui se passe actuellement au niveau de la ville de Bordj-Menaïel, l'anarchie et le désordre font partie désormais de l'environnement dans lequel évolue les habitants.

C'est le temps du « Tague ala mène tague ! »

Les Algériens ne comprennent pas «le pourquoi de cette taxe d'habitation qui est prescrite dans la facture d'électricité». C'est un phénomène très grave, cette taxe ne fait nullement allusion à l'habitation mais bien au contraire au nombre de compteurs placés, car dans une même habitation, l'on retrouve plusieurs compteurs d'électricité. Il faut tout revoir. A qui incombe la faute lorsque des dossiers de régularisation ont été déposés au niveau de l'institution étatique et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'étude par les responsables concernés ? Qui faut-il blâmer ? L'administration ou le citoyen dans pareille circonstance ? De qui se moque-t-on ? Pour ceux qui ne le savent pas, chaque dossier de régularisation est établi par un architecte qui lui établit des plans architecturaux sur site en divers exemplaires et qui en dernier lieu sera déposé au service technique de l'APC. Et une équipe vient constater l'exactitude des lieux pour en fin de compte transmettre le dossier au niveau de la daïra. On n'arrive pas à expliquer cette loi car les contraintes sur le terrain sont beaucoup plus importantes qu'on peut l'imaginer, on a laissé faire et l'Etat a complètement abandonné durant plus de trente années le suivi et le contrôle de l'urbanisme et aujourd'hui, on demande aux citoyens de

régulariser leur situation et de se mettre en conformité avant août 2016 selon la loi 08-15. En effet, deux mois seulement nous séparent du délai fixé par Abdelmadjid Tebboune, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, pour la régularisation de la situation des bâtisses non finies et illicites. Si l'opération de régularisation est lancée en 2008 et si le ministère de tutelle met la pression sur les propriétaires depuis quelques mois, malheureusement, le travail sur le terrain n'avance pas à cause de la lenteur et de la lourdeur bureaucratique. Encore une fois, l'administration est pointée du doigt et parmi les fausses notes de cette loi, on signale la mauvaise communication des autorités.

Comment expliquer que des dossiers de régularisation déposés en 2012 au niveau des daïras de la wilaya de Boumerdès n'ont pas été pris en charge aussi rapidement et comment cette décision est-elle applicable en deux mois ? Des citoyens ont déposé leur dossier et n'ont pas eu de réponse jusqu'à ce jour. Pourquoi ne s'attaque-t-on pas à l'administration qui bloque les dossiers et pénalise les citoyens ? Aux APC de Bordj-Menaïel, de Zemmouri, qui ont reçu des milliers de dossiers de régularisation et d'après des échos parvenus, très peu de dossiers ont été traités par l'ex-chef de daïra (promu SG dans une autre wilaya), laissant derrière lui un legs immense pour son successeur qui, lui, est en train de faire bouger les choses. L'Etat loin des réalités et encore une fois, c'est le ratage complet. Le nombre de constructions inachevées est tellement énorme que l'Etat n'a plus les moyens de tout contrôler.

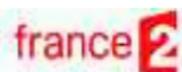
Faut-il démolir toutes les bâtisses, toutes les habitations ? Ce n'est pas possible. Cette situation est quasiment impossible. Les contraintes sur le terrain sont beaucoup plus importantes que l'on peut l'imaginer, car l'Etat a complètement abandonné durant plus de quarante ans le suivi et le contrôle de ce secteur, le citoyen s'est retrouvé seul face à une administration qui parfois ne connaît rien et qui n'a jamais appliqué la loi sur le terrain. On a fait des lois, mais qui n'ont finalement pas été appliquées parce qu'il n'y a jamais eu de suivi. A qui la faute ? L'administration algérienne, qui est pointée du doigt par les citoyens ou encore les walis, les chefs de daïra qui ont fait un ratage monumental de la loi 08-15 qui n'a pas été prise en considération et que le phénomène des bâtisses non conformes a pris beaucoup d'ampleur durant plusieurs années car actuellement, il ne s'agit plus de constructions isolées à régulariser mais de cités toutes complètes. On a construit dans des terrains squattés, des villas, des maisons sur quatre étages, on a complètement négligé le point de vue de l'urbanisme. Côté crise et paix sociale en Algérie, en pleine crise économique et sociale, il n'est pas donc nécessaire pour l'Etat de s'aventurer à appliquer cette décision qui menace la paix sociale à travers les démolitions de maisons et si le ministre de l'Urbanisme le fait, ce serait une erreur fatale en particulier avec la crise du logement actuelle, puisque jusqu'à régularisation, le citoyen ne peut faire aucune transaction de vente, location, héritage. Alors pourquoi le ministre de l'Urbanisme n'instruit-il pas les services étatiques à régulariser la situation des citoyens qui ont déposé leurs dossiers depuis plusieurs années ? Pourquoi ne pas confier ce problème aux architectes qui, eux seuls, sont habilités à donner des certificats de conformité.

Kouider Djouab

Programme



- 11.00 Les feux de l'amour
- 12.55 Petits plats en équilibre été
- 13.00 Journal
- 15.35 Je détruirai ta famille
- 16.10 Quatre mariages pour une lune de miel
- 17.05 Quatre mariages pour une lune de miel
- 18.10 Bienvenue en vacances
- 19.10 Météo
- 20.00 Journal
- 20.55 C'est Canteloup
- 21.05 Un homme d'honneur
- 22.00 Un homme d'honneur



- 15.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
- 16.10 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
- 17.00 Tout le monde a son mot à dire
- 18.20 N'oubliez pas les paroles
- 19.00 Journal
- 20.40 Basique, l'essentiel de la musique
- 21.05 Les rivières pourpres
- 22.40 Les rivières pourpres



- 09.00 M6 boutique
- 11.00 Desperate Housewives
- 12.00 Le journal
- 12.45 Un refuge pour l'amour
- 15.45 Incroyables transformations
- 17.25 Les reines du shopping
- 18.40 Objectif Top Chef
- 18.45 Le journal
- 20.15 Météo
- 20.25 Scènes de ménages
- 21.05 Mariés au premier regard
- 23.40 La p'tite librairie
- 23.44 Salto



- 10.15 Ailleurs en France
- 10.45 Ensemble c'est mieux
- 11.30 Météo
- 11.49 Journal
- 11.50 Edition de proximité
- 12.18 Météo
- 12.25 Le journal
- 12.55 Météo
- 14.30 Rex
- 15.15 Rex
- 16.05 Un livre, un jour
- 16.10 Des chiffres et des lettres
- 16.40 Personne n'y avait pensé !
- 17.15 Slam
- 18.00 Questions pour un champion

- 18.40 Ensemble pour l'autonomie
- 19.55 Ma ville, notre idéal
- 20.00 Vu
- 20.05 Salto autopromotion
- 20.55 Météo
- 21.05 Secrets d'histoire
- 22.50 La stagiaire
- 23.39 La stagiaire
- 23.59 Blum et ses premières ministres



- 14.40 Météo
- 17.00 L'invité
- 18.08 Pardonnez-moi
- 19.00 Tout le monde veut prendre sa place
- 21.11 Bon pour la santé ? Les artistes avec vous !



- 16.40 Un dîner presque parfait
- 17.55 Un dîner presque parfait
- 18.50 Les princesses de l'amour
- 19.50 Les princesses de l'amour
- 21.00 Percy Jackson : le voleur de foudre
- 23.00 Vété de choc



- 13.35 Baron Noir
- 14.30 Baron Noir
- 16.00 Suicide Squad
- 18.50 Jamel Comedy Kids
- 19.50 L'année de Catherine et Liliane
- 21.00 Vikings
- 21.45 Vikings
- 22.30 American Horror Story



- 15.14 Le chant du loup
- 19.00 Blanche comme neige
- 19.10 Les Lyonnais
- 20.50 Douleur et gloire
- 22.40 Borg vs McEnroe



- 13.10 Ghost Whisperer
- 15.50 Mentalist
- 16.45 Mentalist
- 17.40 Mentalist
- 18.35 Mentalist
- 19.25 La folle soirée du palmashow



- 13.45 Meurtres à l'anglaise
- 14.40 Meurtres à l'anglaise
- 15.35 Meurtres à l'anglaise
- 16.45 C'est que de la télé : première partie
- 18.10 La télé même l'été !
- 19.05 La télé même l'été !
- 20.00 Sicario
- 22.20 Colombiana



- 18.15 Les as de la jungle à la rescousse
- 18.25 Une saison au zoo
- 19.00 Une saison au zoo
- 19.30 Une saison au zoo
- 20.00 Famille je vous chante
- 21.50 Les tubes de l'été



- 15.24 Child's Play : La poupée du mal
- 16.51 Green Zone
- 19.06 Gardiens de l'ordre
- 20.50 Alita : Battle Angel
- 22.47 It Follows



- 10.45 La quotidienne
- 12.40 Le magazine de la santé
- 15.45 La fin du temps des cerises
- 16.40 Au bout c'est la mer
- 17.45 C dans l'air



- 14.00 Anvers - Audenarde (241 km)
- 16.30 Cross-country messieurs
- 17.30 Championnats de France 2020
- 19.00 Bruges - La Panne
- 20.55 Eurosport News
- 21.00 Eurosport News
- 23.00 Les temps forts



- 19.45 Arte journal
- 20.48 50 nuances de Grecs
- 20.55 Black Robe
- 22.30 Une pure formalité

Sélection



Ciné Frisson - 22.47

It Follows

Film d'horreur de David Robert Mitchell

→ L'été arrive dans une banlieue typique des classes moyennes américaines où, Jay, se retrouve embarquée dans une histoire aussi folle qu'effrayante.

Ciné Frisson - 20.50

Alita : Battle Angel

Film de science-fiction de Robert Rodriguez

→ Mi-cyborg mi-humaine, une jeune amnésique recueillie par un docteur part à la recherche de ses origines et se découvre de sidérantes capacités physiques.

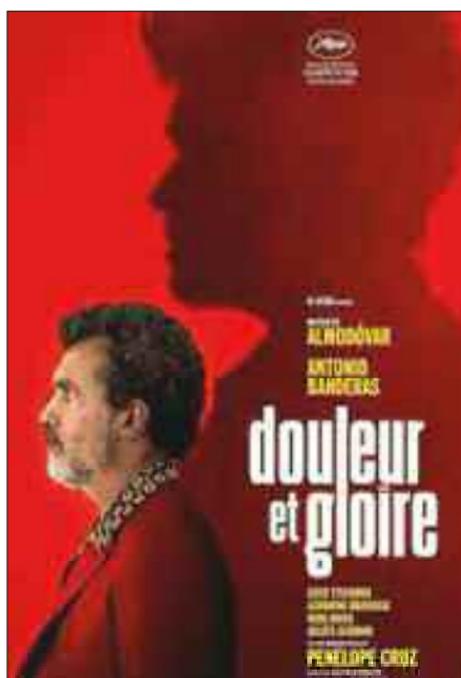


Ciné Premier - 20.50

Douleur et gloire

Drame de Pedro Almodóvar

→ Un réalisateur mélancolique et tourmenté, est confronté à la difficulté de créer et aux souvenirs de sa jeunesse à la suite d'une série de retrouvailles. Salvador Mallo, un réalisateur tourmenté, est confronté aux souvenirs de sa jeunesse à la suite d'une série de retrouvailles, avec des anciens amants, des acteurs avec lesquels il a travaillé.



AMAL LAIMACHE ET FAZIA SAHIB EXPOSENT À ALGER

FUSION ENTRE ART MODERNE ET ARTISANAT TRADITIONNEL

Une exposition des peintures innovantes avec une vision moderniste et des produits de l'artisanat traditionnel a été inaugurée samedi à Alger, laquelle combinera les techniques d'art de la mosaïque, de la sculpture sur bois, du tissage, de l'art de cour et de la poterie qui, tous, reflètent la diversité des éléments du patrimoine culturel de l'Algérie, à travers les œuvres de la plasticienne Laimache Amal et l'artisan créative Sahib Fazia. Organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) à Dar Abdellatif à Alger, cette exposition met en exergue une cinquantaine d'œuvres d'art et combine, selon une vision moderniste, entre l'art de la mosaïque et les produits de l'artisanat traditionnel concernant la vie quotidienne dans la société algérienne tels les tapis, les paniers plats en alfa et les différents produits bio. A cette occasion, la plasticienne Laimache Amal présente au public un ensemble de peintures artistiques appartenant à l'art de la mosaïque, avec une touche moderniste, en utilisant la pâte de verre qu'elle a transformée en visages et symboles qui s'inspirent des dimensions et de la beauté du patrimoine culturel algérien, africain et méditerranéen ainsi que de la calligraphie arabe. De son côté, l'artisan Sahib Fazia propose une riche collection de peintures qui mêlent artisanat traditionnel et techniques modernistes dans une synthèse très élaborée, comme l'utilisation de lasers dans la conception des symboles de ses peintures inspirées des éléments de la culture amazighe.

L'artiste a en outre estimé que cette exposition était une occasion pour mettre en exergue ses créations qui reflètent son attachement au patrimoine culturel algérien et à son originalité, avec une touche moderniste. Pour sa part, l'artiste Laimache Amal a affirmé son attachement à l'art de la mosaïque qu'elle considère comme «un héritage esthétique et authentique en Algérie» et qu'elle utilise pour concevoir ses œuvres puisées du patrimoine et de la beauté de la nature en Algérie.

L'exposition se poursuit à Dar Abdellatif jusqu'au 8 avril prochain.

R. C.

Parution de «De la wilaya VI aux Etats-Unis»

Abderrahmane Megateli livre ses mémoires

Dans l'ouvrage "De la wilaya VI aux Etats-Unis, témoignage d'un enfant de Berrouaghia pendant la guerre de libération d'Algérie" publié récemment, Abderrahmane Megateli livre à titre posthume ses mémoires pour faire la lumière sur l'histoire méconnue de la wilaya VI pendant la guerre de libération nationale.

Paru aux éditions «Rafar», cet ouvrage de 258 pages revient sur le parcours militant de Abderrahmane Megateli (1935-2016), étudiant gréviste de 1956, fils du chef de la cellule clandestine du FLN de Berrouaghia puis commandant de l'Armée de libération nationale ayant servi dans la wilaya VI qui englobe la région sud du pays.

Ayant rejoint le maquis suite à une rencontre entre son père et Si Chérif (Ali Mellah) en 1956, Ahmed Megateli, devenu commissaire politique et très familier avec la population de la région, raconte sa première rencontre au maquis avec Ali Mellah sur la collecte de cotisation et d'armes et le recrutement de moussebiline.

L'auteur revient sur la première et seule réunion de la Wilaya VI et sur la mise en place et l'organisation de cette dernière par Ali Mellah qui voulait recruter des cadres pour étoffer les régions et continuer l'effort de mobilisation des ressources humaines et financières.

Ahmed Megateli sera chargé d'installer le poste de commandement de la zone 2 et son service sanitaire avec le concours de Salim Zemirli de cette nouvelle wilaya qui aura également son service presse et qui va absorber des moudjahidine récemment recrutés, en particulier les étu-



dants et lycéens qui ont rejoint les rangs de l'ALN et des militants qui ont fui la capitale après la répression féroce durant la Bataille d'Alger.

Il va également aider à la publication du journal «Sout El Sahara» (la voix du Sahara), qui n'est paru qu'à une seule occasion, en collaboration avec les lieutenants Oussedik et Ahmed Hamdi de la Wilaya IV.

Evoquant cette Wilaya VI, l'auteur estime qu'elle se distingue par le fait d'être la dernière zone créée, puis par une vie courte et discontinuée : août 1956-octobre 1957, juillet 1958-avril 1960 puis août 1961 à 1963. C'est aussi dans cette zone que l'autorité coloniale a voulu «créer une troisième force pour affaiblir le FLN en appuyant et en armant le général Bellounis et son Armée nationale du peuple algérien», poursuit-il.

Cette zone a été «particulièrement tumultueuse d'abord par des affrontements violents au sein du FLN en 1960», entre partisans et adver-

saires de sa dissolution et par «l'assassinat ou l'exécution de trois de ses chefs», Ali Mellah assassiné en 1957, Si Tayeb El Djoughlali assassiné en 1959 et Mohamed Châabani exécuté en 1964.

L'auteur revient avec plus de détails sur le conflit avec Mohamed Bellounis et l'accord qu'il avait passé avec l'armée coloniale pour «mener le combat contre les frontistes et les communistes», garder son armée, recevoir des «aides en armement, habillements et soins médicaux» et ne «déposer les armes qu'après la solution du problème algérien».

Il livre également son témoignage de ce qu'il a vécu du complot de Cherif Ben Saïdi et son impact sur la Wilaya VI et s'appuie sur le témoignage du commandant Azzedine concernant l'assassinat de Ali Mellah et la fuite de Cherif Ben Saïdi.

Abderrahmane Megateli relate également son «aventure» en direction de la ville de Oujda au Maroc pour

recupérer des armes revenant à la Wilaya VI sous le commandement de Si Tayeb El Djoughlali.

Après le Maroc Abderrahmane Megateli se dirige vers Le Caire où des responsables du Gouvernement provisoire de la République algérienne (Gpra) l'aident à poursuivre des études d'ingénieur en pétrole aux Etats-Unis d'où il reviendra avec de précieux diplômes en 1964. Il servira la recherche et l'industrie pétrolière en Algérie jusqu'en 1971 où il va reprendre ses études de doctorat.

Après une nouvelle déception et de nouveaux désaccords en Algérie puis en Arabie Saoudite, il ira en 1986 travailler comme analyste financier dans le secteur de l'énergie à la Banque mondiale puis chercheur dans une université américaine.

Abderrahmane Megateli s'est éteint en 2016, cet ouvrage a été publié récemment par son fils Larbi Megateli qui a rassemblé ses mémoires.

R. C.

1^{er} tour de manivelle de Abdelbaki Sellai

Film en hommage à Fatima Khattabi «El Khansa» de Mila

Le premier tour de manivelle d'un film documentaire dédié à la défunte Fatima Khattabi, surnommée «El Khansa» de Mila, mère de sept martyrs tombés au champ d'honneur au cours de la guerre de libération nationale, a été donné à Mila, a-t-on appris samedi de son réalisateur, Abdelbaki Sellai.

«Ce documentaire met en lumière la défunte Fatima Khattabi qu'on surnomme El Khansa de Mila qui a offert ses fils à la patrie et dont l'histoire et le sacrifice ne sont pas assez connus», a précisé à l'APS le réalisateur.

Le tournage du film documentaire a été entamé avec «les moyens disponibles» juste après l'obtention de l'accord de principe de financement, en attendant l'officialisation des procédures, a indiqué M. Sellai, exprimant le souhait que le «financement soit important pour permettre de réaliser un travail qui fera ressortir de l'ombre Fatima

Khattabi, la mère des sept martyrs». Le metteur en scène a, dans la foulée, relevé que «plusieurs personnalités et événements historiques dont l'Algérie profonde a été le théâtre n'ont pas été immortalisés dans des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques». M. Sellai a relevé que son nouveau documentaire sera «loin des stéréotypes et de la monotonie caractérisant de nombreux documentaires, à commencer par la personnalité abordée, celle d'une femme dont le sacrifice a été particulier, car elle n'a pas perdu un fils ou deux mais plutôt sept enfants pour l'Algérie indépendante».

«Ce sacrifice la distingue de beaucoup d'autres femmes qui ont perdu des enfants au cours de la Révolution libératrice», a-t-il appuyé.

Le documentaire traite également tous les aspects importants, à savoir sociologique, psychologique

et sémiologique de la personnalité d'une femme après la perte de tous ses enfants, «pour présenter avec précision la personnalité de la défunte Fatima Khattabi, en s'appuyant sur des témoignages vivants des historiens, ainsi que les livres d'histoire qui évoquent cette femme qui mérite une place dans la mémoire algérienne, comme beaucoup d'autres femmes», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le réalisateur Abdelbaki Sellai a indiqué qu'il prépare également une œuvre d'histoire intitulée «Le prix de la liberté» de l'écrivain Abbas Boudane, qui va être adapté à la télévision, détaillant que le projet est actuellement dans l'attente de financement par le ministère des Moudjahidine et des Ayants droit ainsi que celui de la Culture et les Arts dans le cadre d'un montage financier, soulignant que ce film documentaire sera réalisé «avant la fin de l'année en cours». Ce travail, relatif à une fi-

gure révolutionnaire algérienne dans l'Ouest du pays, sera concrétisé avec une équipe spécialisée dans la production télévisuelle, «pour en faire une œuvre d'une valeur artistique importante», a précisé le même réalisateur.

Abdelbaki Sellai a réalisé plusieurs documentaires sur des personnalités historiques dont «L'imam de la nation, Benbadis», «Lakhder Bentobal, sira et massira», «Abdelhafid Boussouf, la légende des services de renseignements algérien», «La Zaouia Hamlaouia, nab'ou safa eddini» et «Boumerdès, citadelle de la liberté».

L'histoire demeure la passion du réalisateur Abdelbaki Salai, dans laquelle il trouve une matière abondante qui implique, de son avis, la mobilisation de moyens de financement appropriés pour «rendre justice à ceux qui ont fait notre histoire».

R. C.

Belmadi : «Pas question de se taire»

→ Ce soir à 20h, ce sera un autre match pour l'équipe nationale. Algérie-Botswana, ça sera la dernière rencontre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021. Les Verts ont déjà mis les pieds au Cameroun.



■ Belmadi veut attirer l'attention des responsables de la CAF. (Photo > D. R.)

Belmadi ne décolère pas. Ses joueurs et les supporters algériens aussi. Ils refusent de se taire. Ils veulent que justice soit faite. Un arbitre, un seul homme vient de trahir la confiance placée en lui par la Confédération africaine de football. Il y a là, un abus de confiance violée non seulement par Adelaïd Ali Mohamed, l'officiel comorien, mais aussi avec la complicité de l'entraîneur zimbabwéen. Ils ont accordé les violents pour saper les Verts. Ils voulaient les renvoyer chez eux avec une défaite et s'offrir une victoire face aux champions d'Afrique. Cet arbitre vient de salir toute une institution et avec elle l'arbitrage africain. Et pourtant voilà ce que dit la FIFA, «les officiels de match doivent avoir une excellente compréhension du

football et doivent évoluer avec le jeu pour rester efficaces et pertinents. Leurs deux principales priorités sont : protéger la sécurité des joueurs. Faire appliquer de manière cohérente et uniforme des Lois du Jeu». Mais le scénario monté de toute pièce par les deux hommes repose sur une absurdité, puisque les deux penaltys jugés plutôt par des arbitres internationaux laissent apparaître comme ce nez au milieu de la figure, qu'ils n'y avaient pas de faute et que le second était le fruit d'une simulation bien préparée lors des entraînements et avaient la bénédiction de cet arbitre. En pérennant les récits des témoins, tous admettent ce qui s'est passé sur le terrain n'était autre que de la triche.

L'Algérie ne décolère pas

Après avoir été lésée par l'arbitrage jeudi en Zambie (3-3) à l'occasion de la 5^e journée des éliminatoires. L'officiel comorien Adelaïd Ali Mohamed a en effet accordé deux penaltys cadeaux aux Chipolopolos et le sélectionneur des Fennecs, Djamel Belmadi, a poussé un gros coup de gueule ce vendredi à son retour à Alger en annonçant son intention de saisir la CAF. «Lorsqu'on voit ça, il n'est pas de notre intérêt de se taire... Nous allons constituer un dossier que nous enverrons à la CAF, et s'il faut aller plus loin nous irons plus loin... Parce qu'il n'est pas normal que l'on vive de pareilles situations et notamment à la veille des qualifications en Coupe du monde. Ce qui est sûr, nous

n'allons pas nous taire, envoyer et se taire ensuite ? Non, jamais, je vais vous dire, le quatrième arbitre a passé son temps, à me regarder. Il ne me quittait pas des yeux, comme s'il préparait quelque chose». Et ce avant de pointer du doigt un autre élément qui n'a pas été visible pour les téléspectateurs : le comportement du quatrième arbitre. «Dès la première seconde du match, il a passé son temps à me regarder, il ne regardait pas le banc zambien alors que c'était la folie chez eux... non seulement mais aussi la veille du match l'arbitre et l'entraîneur étaient dans la cabine en train de suivre nos entraînements. Ce sont hélas des pratiques de notre temps, il faudrait que la CAF intervienne pour mettre fin à ce genre de comportements et qu'elle doit sévèrement sanctionner (si elle veut que les qualifications se déroulent dans la totale transparence. Ndlr) soit... Lorsqu'ils sont à Alger, ils savent qu'ils évolueront sur un bon terrain, qu'ils sont bien accueillis, ils ont tout quoi. Une Coupe d'Afrique se prépare dans la sincérité, clairvoyance et la sportivité». Il finira par dire tout haut, «nous on ne fait pas partie de ce monde de la corruption. Il y a des instances qui sont faites pour ça, elles auraient dû intervenir hier lorsque le scandale chargeait les yeux». Ce soir, ce sera un autre match, même si le précédent a gâché l'ambiance.

H. Hichem

EN DEUX MOTS

Fédération de basket-ball : Adoption des bilans, l'AGE fixée au 10 avril

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de basket-ball, réunis samedi en session ordinaire à Alger, ont adopté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice écoulé, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale.

Outre l'adoption des bilans, les membres de l'AG ont également procédé à l'élection des membres des commissions des candidatures et de recours, ainsi que celle de la passation de consignes, et ce dans l'optique de l'assemblée générale électorale pour le cycle olympique (2021-2024), programmée le 10 avril.

Avant la tenue de cette AGO, trois personnes ont annoncé leur candidature au poste de président de la FABB. Il s'agit de deux anciens internationaux, à savoir, le président de l'OMS Miliana, D' Ramzy Belhadj, et le président du TRA Draïria, Abdellah Moula, ainsi que l'ancien directeur technique national, Zaki Lahmar. Rabah Bouarifi, secrétaire général du COA et président sortant de la FABB, avait exprimé, dans une déclaration à l'APS en février dernier, son intention de se porter candidat pour un nouveau mandat.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki Directeur commercial : **Ouahid Kouba**.

Composition PAO **La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL**.

Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages

Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**.

Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.

Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

USM Bel-Abbès

Six joueurs saisissent la CNRL

→ Un premier groupe composé de six joueurs de l'USM Bel-Abbès ont saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) réclamant leur libération automatique pour n'avoir pas perçu leurs salaires depuis plusieurs mois, a-t-on appris samedi de l'entourage de ce club de Ligue 1 de football. D'autres joueurs devraient emboîter le pas à leurs coéquipiers dans les prochains jours, après avoir adressé une mise en demeure dans ce sens à leur direction, une procédure obligatoire avant de saisir la CNRL, précise-t-on de même source. Le club de la «Mekerra» est secoué, depuis l'intersaison, par une crise multidimensionnelle marquée notamment par d'interminables problèmes financiers, conjugués à des conflits entre les membres de la direc-

tion de cette formation de l'Ouest du pays. Cette situation s'est répercutée négativement sur le parcours de l'équipe, plus que jamais menacée de relégation après avoir terminé provisoirement la phase aller à la 17^e place avec 15 points, tout en comptant un match en moins. Les choses se sont dégradées davantage dans cette équipe depuis quelques semaines, après le recours de plusieurs joueurs à la grève, obligeant l'entraîneur Mouaz Bouakkaz, en

poste depuis un mois, à faire appel à des éléments de l'équipe de la réserve pour honorer les engagements du club en championnat. Le patron technique des Vert et Rouge vient d'appeler d'ailleurs les dirigeants à profiter de la trêve qu'observe actuellement la Ligue 1 pour «remettre de l'ordre dans la maison». Il a, au passage, tiré la sonnette d'alarme concernant l'avenir du club parmi l'élite «si cette situation perdure», a-t-il prévenu. ■

Tennis de table

Sept membres de l'AG déposent un recours pour invalider l'AGE

→ Sept membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de tennis de table, dont le candidat malheureux au poste de président, Abdennour Kaci, ont déposé un recours auprès de la Commission nationale de suivi et de renouvellement des instances sportives, pour invalider l'AG électorale de la FATT, tenue le 20 mars dernier à Alger.

Dans un recours, dont l'APS détient une copie, les sept membres de l'AG, à savoir, Abdenour Kaci (Ligue de Boumerdes), Abdelhamid Ouadah (membre bureau fédéral sortant), Hocine Smaili (membre bureau fédéral sortant), Youcef Benkaci (Ligue de Tizi Ouzou), Mohamed Chafi (membre fédéral), Issam Messaoudi (Ligue de Biskra) et Abdellah Khoussa (Ligue de Mostaganem) ont relevé plusieurs irrégularités qui ont entaché les travaux de l'AGE.

Selon les contestataires, la note méthodologique du ministère de la Jeunesse et des Sports, qui «notifie la non participation à l'AG électorale des

personnes absentes à l'AG ordinaire, a été dissimulée aux membres de l'AG et n'a été publiée qu'après le déroulement de l'AGO».

Ils ont également relevé la participation de plusieurs membres de la même association aux travaux de l'AG électorale, citant les cas de deux clubs : le FSRU Bouzaréah et le W. Khmis.

Une autre irrégularité a été citée par les sept membres contestataires, à savoir, la participation aux travaux des AG ordinaire et électorale de Lyes Kheniche, alors que celui-ci est radié de toute activité sportive par le MJS après son passage à la FATT lors du mandat olympique (2008-2012).

Toufik Aïlam avait été élu nouveau président de la Fédération algérienne de tennis de table lors de l'assemblée générale électorale de l'instance, tenue le 20 mars à Alger. Ex-membre du bureau fédéral sortant, Aïlam avait récolté 20 voix, devançant ainsi ses deux concurrents pour la présidence, Abdennour Kaci (14 voix) et Kamel Zitouni (4 voix). ■

AGO de la FAE

Les bilans moral et financier approuvés

→ Les bilans moral et financier de l'année 2020 ainsi que le bilan général du mandat olympique 2017-2021 ont été approuvés par les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne d'escrime, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'instance, tenue ce samedi à Alger.

Sur les 14 membres ayant le droit de vote, dix étaient présents aux travaux de cette AGO, et ont approuvé à l'unanimité les bilans présentés.

A la fin des travaux, il a été procédé à l'installation des Commissions de candidatures, de recours et de passation de consignes, qui se chargeront de préparer l'assemblée générale électorale, prévue le samedi 10 avril prochain, pour la désignation du nouveau bureau fédéral.

Ces élections porteront aussi bien sur le président que sur les membres du bureau fédéral, qui dirigeront l'instance pendant le nouveau mandat olympique 2021-2024. Cette assemblée électorale se tiendra à partir de

10h, au siège de la fédération, sis à El Mouradia, sur les hauteurs d'Alger. La Commission de candidatures a ouvert ses portes aussitôt après son installation, et elle continuera à recevoir les dossiers des postulants jusqu'au 3 avril prochain. Après quoi, ce sera à la Commission de recours de faire son entrée en scène, le 4 avril, pour étudier les dossiers d'éventuels plaignants.

Au début du mandat 2017-2021, la FAE a été présidée par Raouf Salim Bernaoui, qui par la suite a cédé sa place au premier vice-président de l'instance, Hocine Ameziane, après avoir été nommé ministre de la Jeunesse et des Sports.

Suivant les règlements en vigueur, Ameziane n'avait présidé la FAE que pendant 45 jours, soit le temps de préparer de nouvelles élections, qui avaient permis d'élire Moussa Hammache comme nouveau président, jusqu'à la fin du mandat olympique 2017-2021. ■

en direct

Tennis de table

Sept membres de l'AG déposent un recours pour invalider l'AGE

le match à suivre

Ligue 2

Toujours invaincu, l'ASM Oran affiche ses ambitions

football

USM Bel-Abbes

Six joueurs saisissent la CNRL

CAN-2021 : Algérie-Botswana ce soir à 20h

Terminer les éliminatoires en beauté

→ **Nous y sommes ! C'est le dernier match des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021 qui aura lieu au Cameroun l'année prochaine. Et pour le «dernier pour la route», les Verts ont choisi le stade fétiche Mustapha-Tchaker de Blida qui leur a tant porté chance.**



■ Terminer les éliminatoires sans défaite, l'objectif des Verts.

C (Photo > D. R.)

Le Botswana, c'est lui l'adversaire, a déjà tout perdu dans cette aventure. Éliminé, il se contentera d'un «match gala» face aux champions d'Afrique puisque c'est le Zimbabwe, classé 2^e, qui accompagnera l'Algérie au Cameroun. Pour la circonstance, les Verts pourront compter sur les Ryad Mahrez, Ismaël Bennacer, Aïssa Mandi, Sofiane Feghouli et Saïd Benrahma qui se trouvent au Centre technique national de Sidi Moussa depuis quelques jours, eux qui avaient raté le déplacement de la Zambie. Il s'agira pour eux et le reste de l'équipe de rester sur cette dynamique de résultats positifs et signer leurs 24 rencontres sans défaite et égayer cette paisible ville de Blida qui ne pourra accueillir les supporters pour cause de Covid-19. Il y aura de la frustration puisque l'enceinte Mustapha-Tchaker nous a habitué à faire le plein à l'occasion des sorties de l'Équipe nationale. Et même si les Fenecs sont déjà qualifiés, le sélectionneur national Djamel Belmadi profitera pour peaufiner sa «préparation» en

prévision des éliminatoires du Mondial-2022 qui débiteront en main 2021. Tout cela pour dire que ça n'est pas un match sans enjeu. D'ailleurs, le coach a tenu à le rappeler aux médias qui l'avaient approché avant la sortie de la Zambie. Pour lui, et n'ayant pas beaucoup de date FIFA qui lui permettent de regrouper son équipe, il profitera de revoir ce qui n'a pas marché lors de la précédente sortie, mais aussi voir à l'œuvre comment réagissent certains joueurs qui font leur apparition en sélection pour la première fois. Mehdi Abeid, blessé, a rejoint son club depuis Lusaka.

Tout cela, en espérant que l'arbitre burkinabé Jean Ouattara ne massacra pas les Verts comme l'a fait la Comorien Adelaïd Ali Mohamed à Lusaka, lui qui avait accordé deux penalties imaginaires à

l'équipe locale. A préciser que le Burkina nabe sera assisté de ses compatriotes Seydou Tiama et Habib Judicael, alors que le quatrième arbitre est Vincent Kabore, souligne la Confédération africaine de football.

Ici, il est utile d'ouvrir une parenthèse pour noter le travail de coulisse qui a la peau dure en Afrique. Aujourd'hui, il semblerait que l'Algérie, championne d'Afrique 2019, soit l'équipe à abattre. Si cela se fait à la régulière, il n'y a rien à dire, par contre si c'est pour user de moyens «non conventionnels», alors il faudra que nos responsables, au plus haut niveau, bougent pour attirer l'attention de qui de droit pour que cesse cette mascarade. Les éliminatoires du Mondial-2022 pointent à l'horizon. Si sur papier, l'Algérie a largement les moyens de

se défaire de ses adversaires que sont le Burkina Faso, le Niger et Djibouti, dans les bureaux de la CAF, il n'y a personne pour défendre les intérêts «sportifs» de l'Algérie.

C'est une éventualité que prend en compte Belmadi, et c'est aussi pour cette raison qu'il accorde beaucoup d'importance aux derniers matches des Verts, car ces derniers devront faire encore plus d'efforts sur le terrain pour arracher la qualification au Mondial, ce ne sera pas une mince affaire...

Sofiane Gassouma

A voir

- ENTV : Algérie-Botswana à 20h
- Eurosport 1 : Masters 1000 de Miami 2021 à 21h

La Der

Ligue 2 : Toujours invaincue, l'ASM Oran affiche ses ambitions

L'ASM Oran, qui s'est hissée pour la première fois cette saison en tête du classement du groupe Ouest de la Ligue 2 de football, est l'une des deux seules formations de cette poule toujours invaincues après huit journées de compétition. En s'offrant l'ex-leader, le MCB Oued Sly (2-1) jeudi passé à domicile, l'ASMO prend seule les commandes de son groupe, confirmant ses bonnes intentions de retrouver l'élite qu'elle a quittée à l'issue de l'exercice 2015-2016. Les Vert et Blanc, qui totalisent 20 points, ont réussi six victoires et deux nuls.

Une «moisson» les mettant en pole position pour atteindre leur objectif, même si le chemin est encore long. En effet, il ne leur suffira pas de terminer leader du groupe seulement, mais l'accession passera aussi par un mini-championnat

auquel prendront part, en fin d'exercice, les premiers des trois poules composant le deuxième palier. Mais de l'avis du manager général de la formation oranaise, Houari Benamar, qui s'exprimait devant la presse à l'issue de la précédente rencontre de son équipe, «l'ASMO est dans la bonne voie pour retrouver sa place parmi l'élite».

La belle série des gars de «Medina Jdida» se poursuit donc, malgré que l'équipe est toujours sans entraîneur depuis la troisième journée du championnat après le départ de Kamel Mouassa vers l'USM Blida (Ligue 2).

A ce propos, le manager général de l'ASMO a tenu à féliciter le coach intérimaire, Moulay Cherif El Ouezzani, en poste depuis l'intersaison, qui a été promu provisoirement entraîneur en chef. «Cherif El Ouezzani est en train de réaliser

une excellent travail, comme l'attestent du reste les résultats de l'équipe. Je tiens pour l'occasion à le féliciter. C'est peut-être aussi l'une des raisons qui nous a poussé de prendre tout notre temps pour désigner un nouvel entraîneur», a ajouté Houari Benamar.

Le même responsable a fait savoir, en outre, que des contacts ont été engagés avec deux techniciens, qu'il a préféré taire leurs noms, et que la direction du club devra trancher sur le dossier après le prochain match des siens à Saïda, mardi pour le compte de la 9^e journée. Outre l'ASMO, le SC Aïn Defla, troisième au classement (16 pts), est lui aussi invaincu depuis le début de cette saison, une prouesse que vient de perdre le MCB Oued Sly après sa défaite jeudi passé à Oran.